

Développement et mise en oeuvre des plans régionaux de l'environnement pour la Zone

Séminaire d'information

AIFM – Gouvernement de Côte d'Ivoire

22 – 25 octobre 2018, Abidjan

Plan de la présentation

- Un élément clef de la stratégie environnementale de l'Autorité
- Une activité de police: le premier plan de gestion (ZFCC) et les enseignements à en tirer
- Les prochains plans régionaux de gestion de l'environnement

I – Un élément clef de la stratégie environnementale de l'AIFM

- Outils de gestion des activités humaines dans l'espace, notamment pour protéger des secteurs considérés comme représentatifs de l'ensemble des habitats, de la biodiversité ainsi que de la structure et de la fonction des écosystèmes dans l'aire gérée. Secteurs fermés aux activités minières éventuelles pour préserver et protéger le milieu marin.
- Au coeur de la stratégie quinquennale 2019-2023 approuvée par l'Assemblée (OS 3.2; 24/A/10).
- Une priorité pour le Conseil stratégie préliminaire adoptée en juillet 2018 (24/C 3 et 8)
- Liens entre les plans régionaux de gestion de l'environnement et le projet de règlement relatif à l'exploitation des ressources minérales dans la Zone.
- Compte tenu de la compétence unique de l'Autorité et du statut de la Zone et de ses ressources en tant que patrimoine commun de l'humanité, il est essentiel d'assurer la pleine participation des pays en développement.
- Initiatives scientifiques extérieures: compte tenu du mandat et du rôle de l'Autorité, y compris en ce qui concerne la conduite de recherches scientifiques marines dans la zone, de mettre au point les plans régionaux de gestion de l'environnement sous les auspices de l'Autorité, dans la transparence et avec la pleine participation de ses organes. Appui le développement de partenariat avec la communauté scientifique.

Objectifs des plans dans la stratégie environnementale

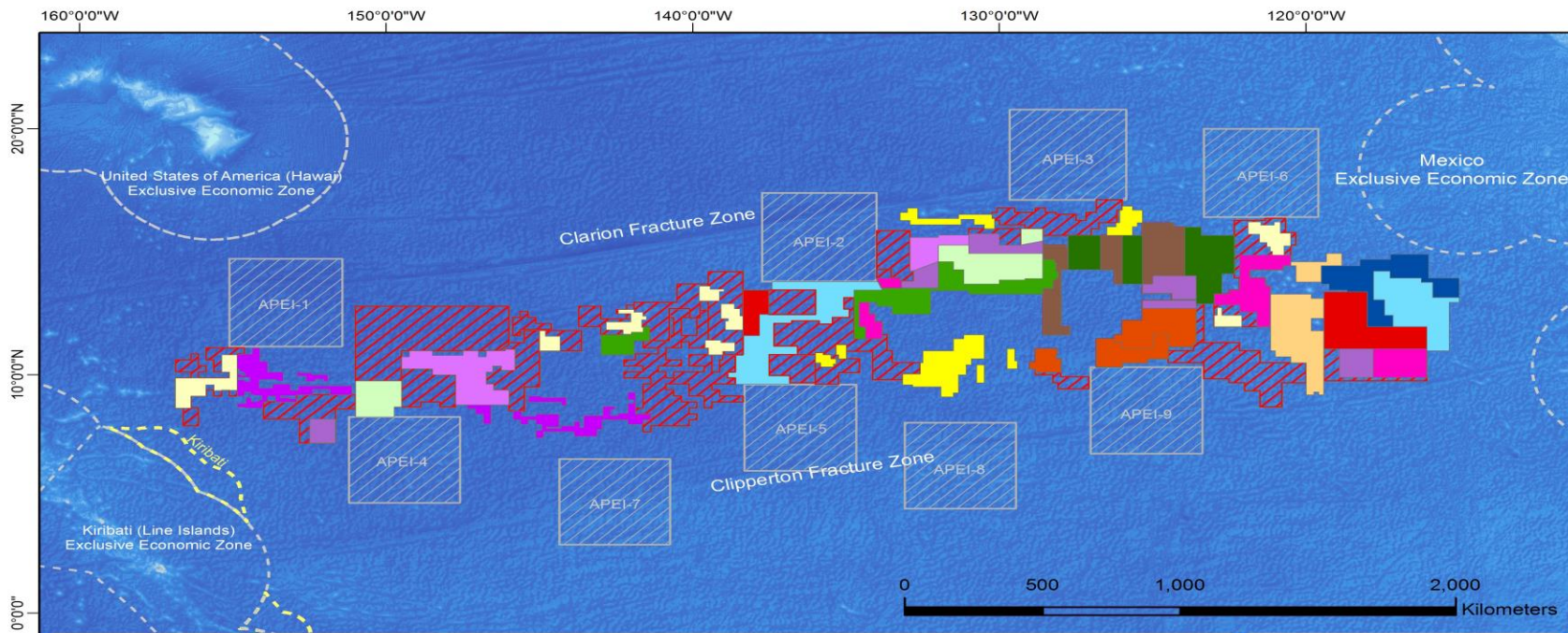
- Fournir aux organes compétents de l'Autorité ainsi qu'aux contractants et aux États qui les patronnent un outil de gestion par zone proactif pour étayer la prise de décisions en connaissance de cause conciliant mise en valeur des ressources et conservation.
- Disposer d'un mécanisme cohérent pour recenser les secteurs considérés comme représentatifs de l'ensemble des habitats et des structures et fonctions de la biodiversité et des écosystèmes dans la zone de gestion concernée.
- Assurer dans ces secteurs des niveaux appropriés de protection, aidant ainsi l'Autorité à réaliser les objectifs fixés au niveau international, tels que l'objectif d'Aichi pour la biodiversité no 11.
- L'élaboration et l'application des plans régionaux dans la Zone font partie intégrante du cadre d'action de l'Autorité en matière de gestion de l'environnement. Ces activités exigent une approche concertée et transparente, notamment la compilation et l'analyse des données ainsi que des consultations avec des experts reconnus de la communauté scientifique internationale, les contractants et les OI.

II – Une activité de police spéciale

- 3 RPE nodules, sulfures et ECF: pas de dispositions relatives aux PGRE;
- Décision du Conseil (ISBA/18/C/22): articles 145 et 162 pouvoir d'arrêter les politiques spécifiques à suivre par l'Autorité sur toute question relevant de sa compétence.
 - Réf. RES: Les États et les OI doivent examiner d'urgence les moyens d'introduire, sur la base des meilleures données scientifiques disponibles et de l'approche de précaution énoncée au principe 15 de la Déclaration de Rio la gestion des risques pesant sur la diversité biologique marine vulnérable et de l'améliorer, travaux GT BBNJ
 - Pas d'exploitation dans le réseau protégé.
 - Appliquer la décision dans le respect des dispositions de la Convention, de l'Accord, du Règlement et des dispositions des contrats d'exploration.
 - Encourage la poursuite du dialogue avec tous les partenaires par souci de complémentarité entre les zones témoins proposées.
 - Encourage la conduite d'études scientifiques dans les zones témoins
- Recommandations de la CJT (ISBA/17/LTC/7): plan détaillé, principes directeurs du plan, objectifs stratégiques, opérationnels et de gestion, actions recommandés (constitution de bases de données environnementales, bilan de la qualité de l'environnement de la région).

2002-2007; 2007-2012; 2012- actuellement

- Atelier 2002: priorités pour la RSM; projet Kaplan.
- Le projet de création de zones témoins élaboré lors de deux ateliers en 2007 et en 2010. CJT.
- Principes reconnus et largement appliqués en matière de réseaux d'aires marines protégées.
- Flexibilité du plan.
- **ZFCC soit 1.6 million sq.km; 25% de zones protégées en réseau: un immense espace.**



Clarion-Clipperton Zone Exploration Areas for Polymetallic Nodules

- | | |
|---|---|
| Bundesanstalt für Geowissenschaften und Rohstoffe (BGR; Germany) | InterOceanmetal (IOM; Bulgaria, Cuba, Czech Republic, Poland, Russian Fed., Slovakia) |
| Cook Islands Investment Corporation (CIIC; Cook Islands) | Marawa Research and Exploration Ltd (Kiribati) |
| China Minmetals Corporation (China) | Nauru Ocean Resources Inc. (NORI; Nauru) |
| China Ocean Mineral Resources Research and Development Association (COMRA; China) | Ocean Mineral Singapore Pte Ltd (OMS) |
| Deep Ocean Resources Development Company (DORD; Japan) | Tonga Offshore Mining Ltd (TOML; Tonga) |
| Global Sea Mineral Resources NV (GSR; Belgium) | UK Seabed Resources Ltd (UKSRL; UK) |
| Government of Republic of Korea | Yuzhmorgeologia (Russian Federation) |
| Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER; France) | Reserved Areas |
| | Submission to the Commission for the Limits of the Continental Shelf |
| | Areas of Environmental Particular Interest (APEI) |



© International Seabed Authority 2018
(February 2018)

Sources: Claus S. De Haovere, B. Veehoorn, F. Fouza Dias, P. Osei Garcia, F. Hernandez, and J. Mees (Flanders Marine Institute) (2016). MarineRegions.org. Accessed at <http://www.marinerregions.org> on 2016-11-24.

Motifs de base servant au plan

- a) Conformité de la création des zones conformes au régime juridique pour l'exploitation minière des fonds marins et la protection de l'environnement;
- b) Prise en compte des intérêts des différentes parties prenantes lors de la délimitation des zones;
- c) Créations des zones dès que possible pour que des principes de gestion respectueuse de l'écosystème puissent être intégrés dans les stratégies minières et lors de la localisation des futurs secteurs d'exploitation;
- d) Le système des zones doit avoir pour objet d'atteindre certains objectifs en matière de conservation, à savoir : i) Préserver des habitats marins uniques et représentatifs; ii) Préserver et conserver la diversité biologique marine et la structure et la fonction des écosystèmes; iii) Faire en sorte que les activités minières soient gérées de façon à assurer la durabilité, l'intégrité et la santé des écosystèmes marins;
- e) À des fins de conservation, division de la ZFCC selon trois strates est-ouest et trois strates N-S en raison des variations de productivité dans la structure de l'écosystème d'E-O et du S au N. Cette stratification donne neuf sous-régions, qui devront toutes comporter une zone témoin;
- f) Tracé des limites des zones en ligne droite;
- g) Chaque zone contient une partie centrale d'au moins 200 km de côté, pour abriter des populations minimum viables d'espèces;
- h) Chaque zone doit contenir tous les types d'habitats dans la sous-région.

Réseau de ZIEP = 400 km x 400 km x 9

- Zones d'intérêt écologique particulier: noyau de 200 km de côté, étendue pour entretenir durablement des populations minimales d'espèces susceptibles d'être restreintes à une sous-région de la zone de Clarion-Clipperton et pour présenter toute la variété des habitats et de la biodiversité d'une sous-région.
- Chaque ZIEP est bordée d'une zone tampon de 100 kilomètres de large pour être certain qu'elle sera à l'abri des panaches créés par les activités d'extraction minière dans un secteur immédiatement voisin.
- Prise dans son ensemble, la ZIEP (c'est-à-dire la zone centrale de 200 km de côté plus la zone tampon périphérique de 100 km) = 400 kilomètres de côté .
- **1.6 million sq.km;25%PA.**

Les défis de sa mise en oeuvre et de sa révision

- ZIEP No. 1: COMRA (2013).
- ZIEP No. 2, 5 et 9: Pas de données disponibles.
- ZIEP No. 3: European Joint Programming Initiative for Healthy and Productive Seas and Oceans (JPI-Oceans campagne) (2015); GSR (2015, 2017); IFREMER (2017).
- ZIEP No. 4: COMRA (2013).
- ZIEP No. 6: GSR (2015); European Union managing impacts of deep-sea resource exploitation project (MIDAS) (2015); UKSRL (2015).
- ZIEP No. 7: COMRA (2013).
- ZIEP No. 8: Gvt. République de Corée (7 ans entre 1998/2013).
- Ateliers pour développer les ZIEP.

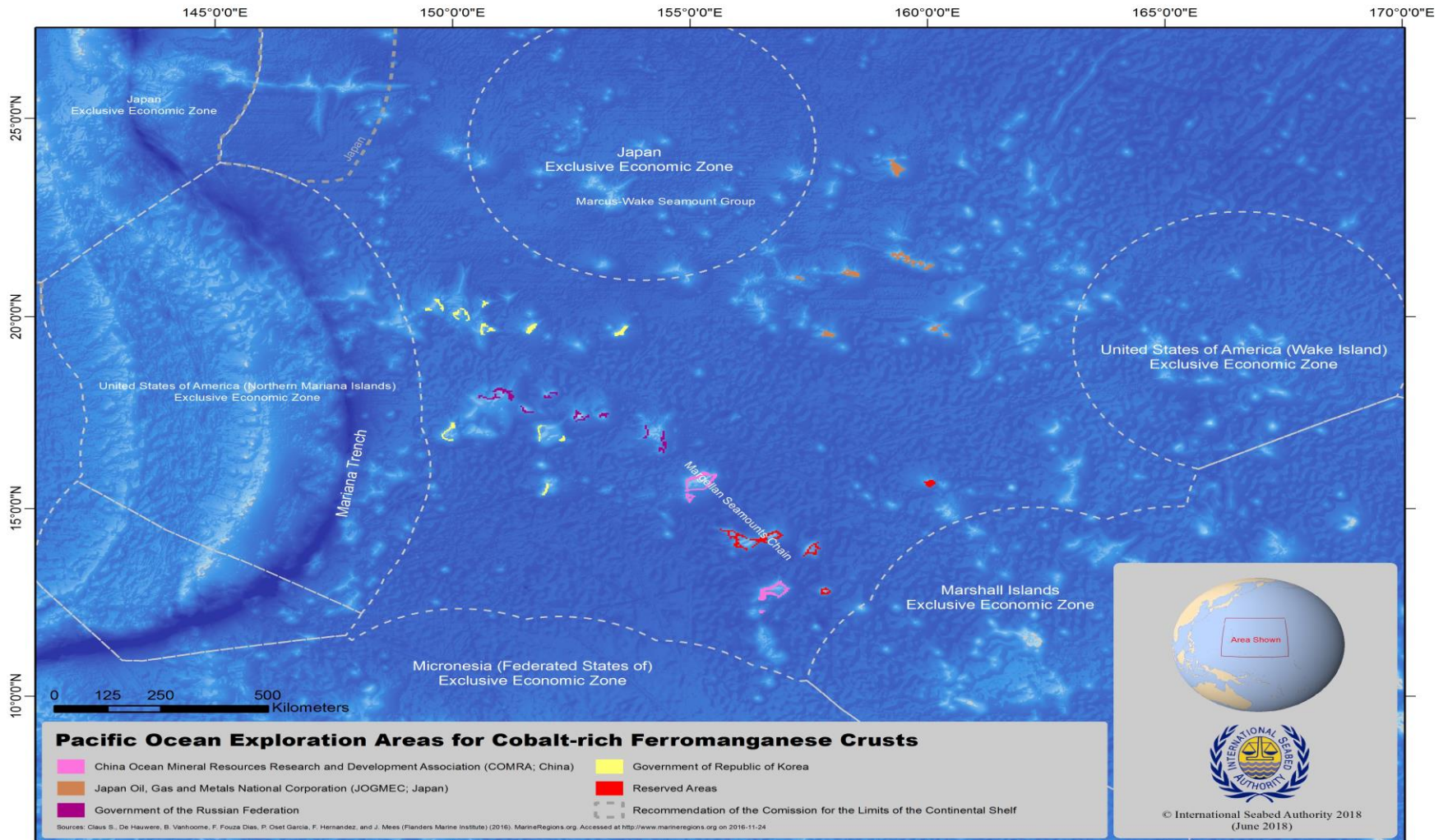
Le plan et les autres activités

- Encourager les OI compétentes à adopter des mesures également appropriées à d'autres activités de nature à affecter la biodiversité ou l'environnement dans la zone témoin (par exemple la pêche, la navigation, les rejets en mer).
- Contacter les OI compétentes et encourager les initiatives de promotion des activités scientifiques dans la ZFCC.
- Campagne de recherche en collaboration avec Maersk Supply Services/Deep Green (navire recherche sans frais pour AIFM) et coordonnée par un comité directeur composé d'experts externes; 20-28 j: 1,5 et 2 M USD (ISBA/24/A/5-ISBA/24/C/9). Chaque organisation participante sera invitée à présenter la candidature de deux ou trois stagiaires originaires de pays en développement.
- Financement. Partenariat. Levée de fonds.

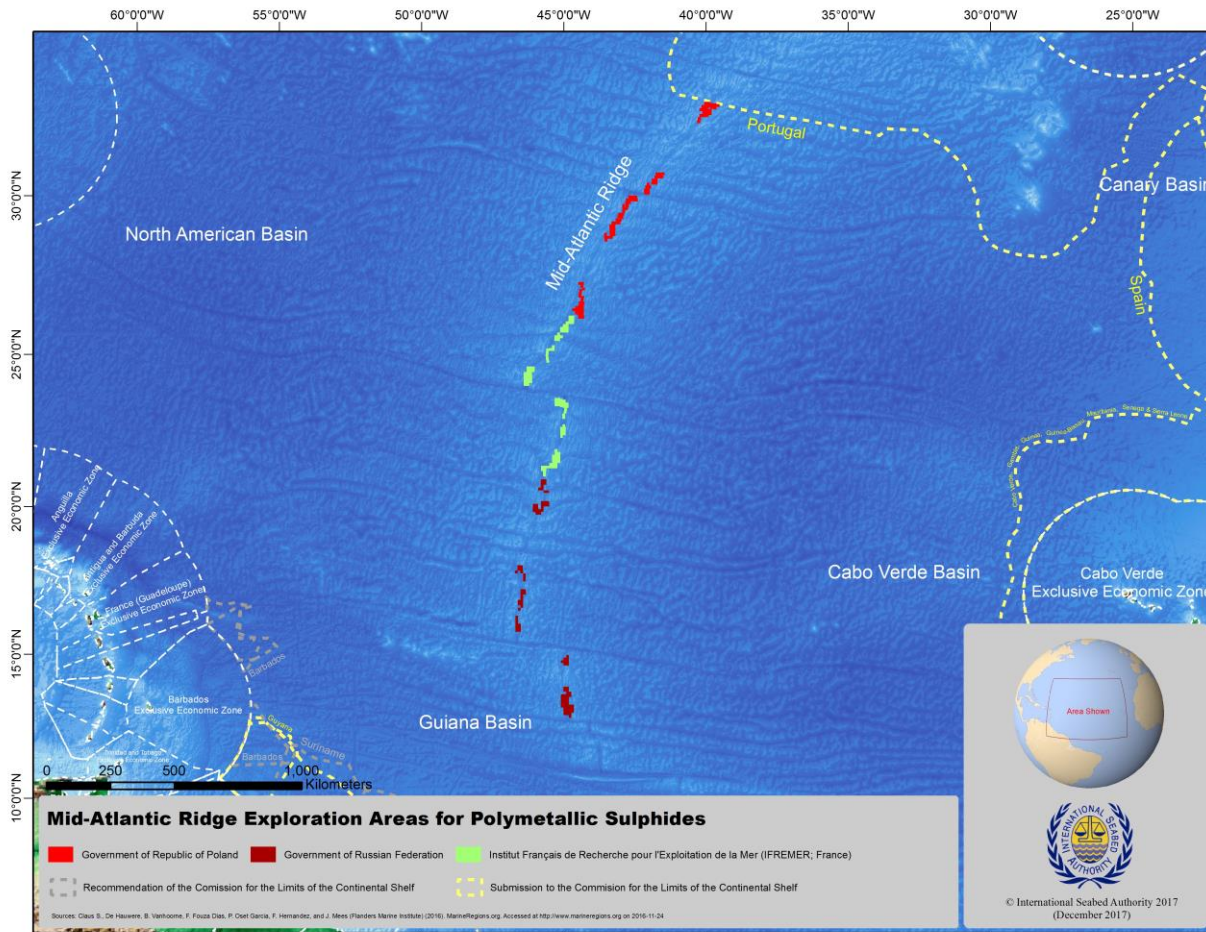
III – Les prochains PRGE

- Processus sous l'égide de l'AIFM, transparent, associant toutes les parties prenantes
- Secteurs prioritaires recensés à titre préliminaire, à savoir la dorsale médio-atlantique, le point de triple jonction et la province nodulaire dans l'océan Indien, ainsi que le Nord-Ouest du Pacifique et l'Atlantique Sud où se trouvent des monts sous-marins.
- Ateliers en mai (COMRA/AIFM/ECF/Pacifique NO) et en juin 2018 (Gvt Pologne/AIFM, SP, DMO).

ECF-Océan Pacifique: COMRA, JOGMEC, Russie, Rép. Corée



Sulfures sur la dorsale médio-atlantique



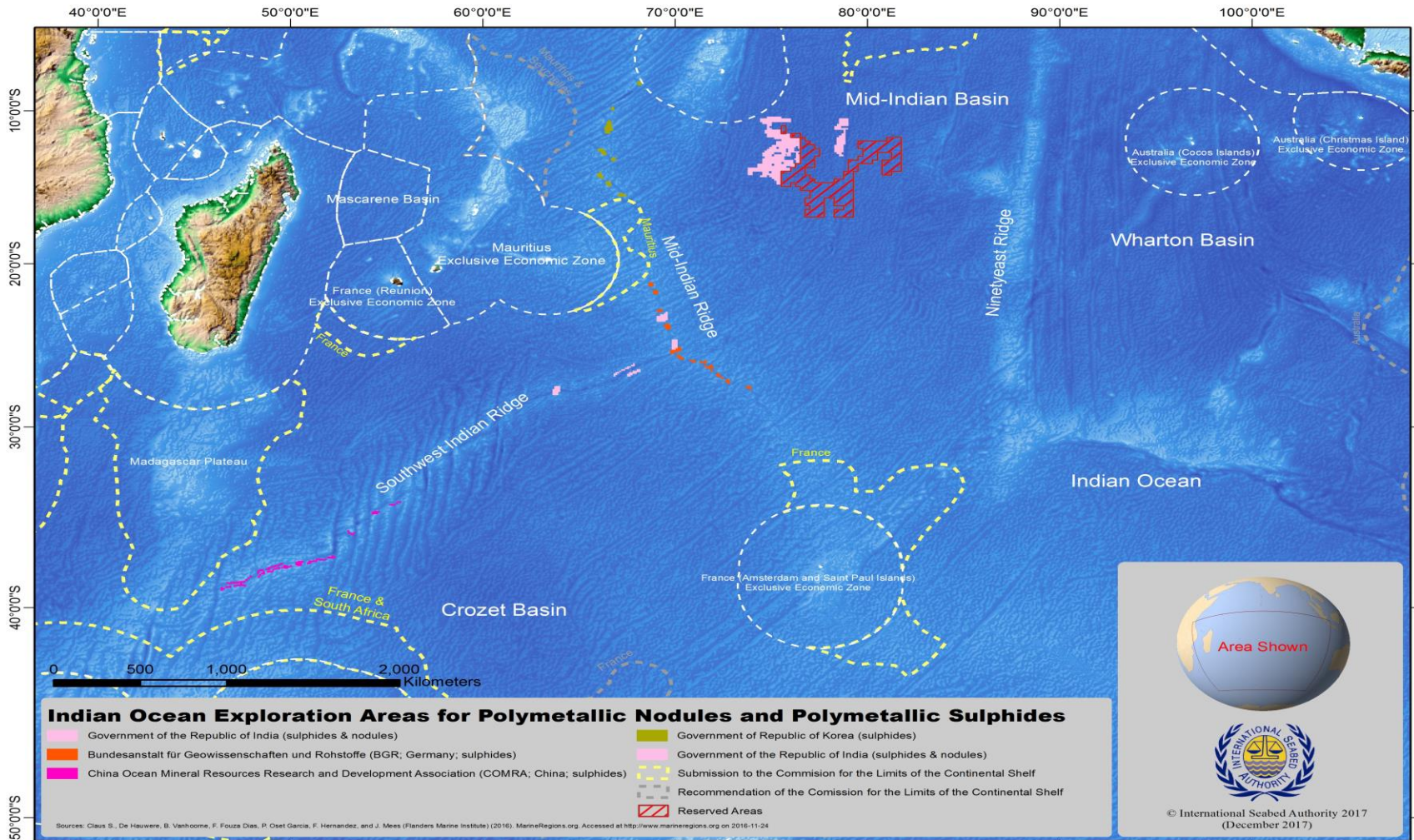
3 contractants:
Ifremer, Russie,
Pologne

Atelier en juin
2018, Szczecin,
Pologne

Feuille de route

Synth. Données,
lacunes,
partenariat

Sulfures (4) et nodules (1) dans l'océan indien



ECF-Atlantique sud-CPRM (Brésil)

